

## Charte de coopération entre la CPU et l'UNAFORIS

### ENTRE

#### **La Conférence des Présidents d'Université**

Représentée par Olivier Faron, Vice-Président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU, représentant Gilles Roussel- Président de la CPU - dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « CPU »

D'une part,

### ET

#### **L'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale**

Représentée par Denis Vallance, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « UNAFORIS »

D'autre part,

### PREAMBULE

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (UNAFORIS) ont en commun de vouloir réfléchir, infléchir et agir pour construire l'avenir des professions sociales avec les acteurs et institutions qu'elles représentent.

## LES PARTENAIRES

- **La CPU :**

Créée en 1971, régie depuis 2007 par l'article L. 233-2 du code de l'éducation, elle rassemble notamment les responsables des 73 universités, des 3 universités de technologie, des 4 instituts nationaux polytechniques, des 4 écoles normales supérieures et de grands établissements. Son rôle est de représenter et défendre les intérêts des 128 établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe. Elle est force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. Dans un contexte de profonde mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a un rôle important à jouer dans la promotion de l'Université française et de ses valeurs, le renforcement de la coopération universitaire nationale et internationale et le développement de l'esprit de mutualisation.

Ses principaux domaines d'intervention et de réflexion portent sur tous les champs qui concernent l'enseignement supérieur.

Pour son fonctionnement, le bureau de la CPU et son conseil d'administration s'appuient sur des commissions et travaillent en relation étroite avec les réseaux universitaires. (VP CEVU1, CDSFCU2, COURROIE3, conférences des directeurs de composantes internes....)

Les études, les rapports, la participation aux différents travaux ministériels, les relations avec les différents partenaires, l'élaboration de conventions ou de chartes constituent des ressources essentielles pour l'aide au pilotage des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics membres de la CPU.

- **L'UNAFORIS :**

Association active depuis 2012, l'UNAFORIS réunit cent trente organismes de formation, la plupart sous forme associative, dans un but commun : dans un contexte en profonde mutation, participer activement et volontairement à la redéfinition et à la mise en place d'une offre de formation tout au long de la vie, qualifiante et certifiante, dans le domaine de l'intervention sociale. Plus de 87 d'entre eux proposent sur leur territoire, en métropole et Outre mer, au moins un diplôme post-bac.

Pour son fonctionnement, l'UNAFORIS s'appuie au niveau national sur un conseil d'administration et des commissions de travail, essentiellement composées de membres de son réseau d'adhérents, coordonnées et représentées par une équipe permanente de 7 personnes. L'UNAFORIS s'appuie au niveau régional sur ses 17 plateformes qui réunissent les adhérents selon les frontières administratives régionales, principales interlocutrices des partenaires du territoire.

## CONTEXTE

Les formations supérieures diplômantes du travail social, inscrites au code de l'action sociale et des familles, doivent rejoindre le processus de Bologne, en respectant et en intégrant tout à la fois le cadre européen, le cadre français de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (loi du 22 juillet 2013), la législation de la formation professionnelle, de l'emploi et à la démocratie

---

<sup>1</sup> Conférence des Vice-présidents des conseils des études et de la vie universitaire,

<sup>2</sup> Conférence des Directeurs des Services formation continue universitaires

<sup>3</sup> Conférence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle

sociale (loi du 5 mars 2014 et future loi 2019), et la répartition des compétences entre Etat et régions pour l'agrément et le financement de la formation sur les territoires, en lien avec le développement économique de celui-ci.

Le plan interministériel 2013-2018, qui prévoyait la « modernisation des formations sociales » a abouti à une ré-ingénierie de 5 des 14 diplômes du CASF, en janvier 2018. 5 diplômes sont dès lors reconnus de niveau II, et pourront collationner le grade Licence, à partir des promotions commençant leur parcours en septembre 2018 ; les niveaux master et doctorat devant faire l'objet de travaux du même ordre dans l'avenir.

Ce rapprochement suit donc la logique de collation du grade de licence, qui aboutira à une nouvelle architecture des formations de professionnels du social de niveau II (ultérieurement de même pour les diplômes de niveau I), valorisante et lisible pour les étudiants, proposant un socle commun de compétences fondamentales entre les diplômés, privilégiant des apprentissages croisés entre fondements théoriques et pratique de terrain (alternance intégrative), jusqu'à leur reconnaissance aux grades de licence, pouvant déboucher sur une poursuite d'études en master, puis doctorat.

## **OBJECTIFS COMMUNS**

C'est donc, dans l'objectif de rapprocher les forces et les volontés d'aboutir, en vue de favoriser l'intégration opérationnelle des formations sociales supérieures au droit commun de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, que la présente convention de partenariat est établie.

Car, la CPU et l'UNAFORIS partagent la même vision d'une offre nationale de formation professionnelle diplômante ancrée dans le cadre européen du processus de Bologne, telle que précisée par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche. Notamment, cette loi dispose que les établissements publics et privés dispensant des formations sociales supérieures participent au service public de la formation. La déclaration de Bologne institue un processus qui vise à promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à assurer la qualité de l'enseignement et à intégrer la dimension européenne dans l'enseignement supérieur ; le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) étant chargé de l'évaluation des formations concernées. Nos organisations respectives réuniront en tant que de besoin, tous les acteurs concernés par la réussite de ce projet.

La CPU et l'UNAFORIS souhaitent donc unir leurs compétences et leurs actions pour que les coopérations entre EFTS et pôles/communautés universitaires (COMUE), dans le cadre des politiques de site au niveau des territoires puissent être menées à terme dans les délais impartis, dans les domaines de la formation initiale et tout au long de la vie, de la recherche et de la vie universitaire de tous les acteurs concernés (étudiants, stagiaires professionnels, enseignants et chercheurs de l'intervention sociale).

La CPU et l'UNAFORIS conviennent que l'évolution des formations inscrites dans les nouveaux référentiels adoptés par la CPC du 22 janvier 2018, implique des transformations de forme et de fond à conduire ensemble, pour pouvoir s'articuler entre elles : organisation de passerelles entre niveaux, mise en place d'un socle commun de compétences entre diplômés, mise en œuvre d'une certification par blocs de compétences, attribution d'ECTS, réaménagement des contenus de formation dans une perspective d'adossement à la recherche, tout en conservant une alternance intégrative.

A cette fin, ils se donnent les objectifs de coopération durable suivants :

- Agir pour la mise en place du grade L pour les cinq DE de niveau II, tels que ré-ingéneriés par le ministère de la Cohésion Sociale en lien étroit avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, à partir de septembre 2018.
- Soutenir et rendre possible, le rapprochement entre système universitaire et système de formation professionnelle des travailleurs sociaux, en participant à sa structuration, par la mise en place de coopérations structurées entre Etablissements de Formation en Travail Social (EFTS) et universités, sur un territoire donné et plus largement dans l'espace européen.
- Favoriser une égalité de traitement des étudiants sur le territoire : dans leur accès à la formation universitaire autant que professionnelle, dans la mise en place de passerelles qui leur permettront de mener leur parcours de formation, y compris au travers de plusieurs cursus différents, avec une reconnaissance progressive par une certification par blocs de compétences et la délivrance d'ECTS.
- Soutenir la mise en place de formations de qualité agréées et accréditées, grâce à la complémentarité des interventions entre organismes de formation et universités, favorisant par-là, leur insertion professionnelle future.
- Développer une pratique d'échanges réguliers d'informations sur les avancées et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre par les différents acteurs, en vue de trouver des solutions communes et de les soutenir auprès des autres acteurs, si nécessaire.

Afin de concrétiser ces objectifs, la CPU et l'UNAFORIS mettront en place un comité de suivi de la mise en œuvre des nouveaux référentiels, dans le cadre des coopérations établissements de formation – universités. Ils définiront ensemble les objectifs, la composition et les modalités de tenue de ce comité de suivi, dont la première réunion pourrait avoir lieu en septembre 2018.

#### DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention prend effet à sa signature pour une durée d'un an.

Un point d'étape revenant sur l'atteinte des objectifs communs sera fixé par les parties à la fin de l'année contractuelle avant de procéder à une reconduction tacite.

A tout moment, Chacune des parties sera libre de dénoncer cet accord en respectant les obligations d'information en vigueur

Fait à Paris, le 26 juin 2018

Pour l'UNAFORIS  
Le Président,  
Denis Vallance

25/06/18

Pour la CPU  
le Président  
Gilles Roussel

P/O Olivier FARON  
Vice-Président de la commission formation  
et insertion professionnelle